21.07.2015 – 08:05 Uhr

Société Suisse des Entrepreneurs: Unia joue au poker sur le dos des travailleurs

Zurich (ots) -

Il y a un mois, la Société Suisse des Entrepreneurs (SSE) avait proposé aux syndicats de prolonger la Convention nationale du secteur principal de la construction (CN). Cependant, Unia refuse que la CCT avec les salaires les plus élevés des branches de l'artisanat en Suisse demeure en vigueur. En contrepartie, il continue à exploiter son service privé d'analyse des risques. Pour la SSE, cette pratique est inacceptable, car elle constitue une grave violation du partenariat social fixé dans la CN.

De concert avec une alliance constituée de 16 associations de la construction, la SSE demande depuis plusieurs mois qu'Unia cesse de telles pratiques sous le couvert de la lutte contre le dumping salarial. Même la médiation du Secrétariat d'Etat à l'économie (Seco) n'a pas été à même de l'en dissuader. Par conséquent, les conditions pour des négociations sur base de partenariat social ne sont toujours pas réunies. Cela renforce le risque que les travailleurs de la construction doivent faire les frais en 2016 de la démonstration de force idéologique des chefs syndicaux. Fermement déterminée à empêcher une telle situation, la SSE a proposé il y a un mois à Unia et Syna de prolonger la CN en vigueur. Hélas, ses démarches se sont soldées par un échec. La Société Suisse des Entrepreneurs ne parvient pas à comprendre le refus catégorique des syndicats, alors que cette CCT est unique en son genre dans le contexte économique actuel.

La CN, la convention collective de travail pour le secteur principal de la construction, propose aux travailleurs de l'artisanat des conditions favorables et ce, plus que toute autre CCT: 6000 francs de salaire moyen (x13), retraite anticipée à 60 ans, cinq à six semaines de vacances, semaine de 40,5 heures (durée annuelle de travail), 720 jours de paiement du salaire en cas de maladie - et même pour les travailleurs sans formation, le salaire minimal s'élève à 4600 francs.

Par conséquent, il convient de contrôler si ces conditions très avantageuses sont respectées. Mais c'est précisément là qu'Unia met le bâton dans les roues: au lieu de contrôler avec les représentants des employeurs si la CN est respectée, Unia établit, par le biais d'une entreprise de service-conseil travaillant pour le compte d'une grande entreprise générale, des analyses de risques auprès de petites entreprises, prestation qu'il facture - apparemment à des tarifs exorbitants - aux clients. Indépendamment du fait que les attestations de contrôle "acquises" sont dépourvues de toute valeur juridique, Unia entrave l'application correcte de la CN au niveau du partenariat social et de l'Etat de droit. C'est ce qui ressort de l'expertise du professeur renommé de droit Urs Saxer de Zurich. Ses conclusions coïncident d'ailleurs avec les expériences faites au quotidien par les représentants des employeurs siégeant dans les organes de contrôle paritaires et ne peuvent être relativisées par d'éventuelles arguties juridiques.

Contact:

Gian-Luca Lardi
Président central de la SSE
Tél.: +41/79/226'19'64
E-Mail: gllardi@baumeister.ch

Daniel Lehmann
Directeur de la SSE
Tél.: +41/79/129'11'52
E-Mail: dlehmann@baumeister.ch

Martin A. Senn
Sous-directeur de la SSE
Chef du Département Politique + Communication
Tél.: +41/79/301'84'68
E-Mail: msenn@baumeister.ch

Diese Meldung kann unter https://www.presseportal.ch/fr/pm/100051907/100775716 abgerufen werden.